

Conférence de presse

Avenir de Blatten

Mathias Reynard

Président du Conseil d'Etat



Actions du Conseil d'Etat

- ▲ 10 millions de francs pour les habitants de la commune
 - Modalités de la mise en œuvre de cette décision à définir
- ▲ Soutien à la commune de Blatten et à ses habitants dans leur volonté de construire le futur Blatten
- ▲ Création d'un groupe stratégique pour la construction du futur Blatten
 - Feuille de route
 - Organisation et le financement du dispositif d'accompagnement de la reconstruction du futur Blatten
 - Collaboration avec la commune de Blatten et celles du Lötschental
 - Plusieurs domaines concernés (aménagement, dangers naturels, finances, agriculture, économie,...)

Actions du Conseil d'Etat

- ▲ Travaux urgents déclarés d'utilité publique
 - Subventions selon la législation spécifique
 - Aide complémentaire extraordinaire possible si conditions remplies
 - Pas de procédure administrative et d'adjudication habituelle

- ▲ Stratégie à long terme face aux conséquences du changement climatique
 - Base légale, pour le financement des conséquences du changement climatique
 - 3 piliers : prévention, anticipation et conséquences

Stéphane Ganzer

Chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport



Point de situation sur les dégâts

- ▲ Village entièrement détruit
- ▲ Habitations et infrastructures publiques hors d'usage
- ▲ Accès routiers coupés





CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Aides existantes pour la commune de Blatten

▲ Fonds cantonal pour dommages non assurables (art. 33 al. 5 LPPEX)

- Art. 33 al. 5 LPPEX : Lorsque les frais d'intervention représentent pour les communes des charges exceptionnellement lourdes, notamment lors d'incendies de forêts, d'accidents chimiques, d'avalanches, d'inondations, de tremblements de terre et d'éboulements, une partie des frais peut être prise en charge par l'Etat.

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Aides financières en faveur des particuliers

- ▲ Assurances
- ▲ Subventions (par. exemple agriculture)
- ▲ Fonds suisse pour dommages non assurables
- ▲ Fonds cantonal pour dommages non assurables (+5% «Fonds LORO»)
- ▲ Dons divers (organisations d'entraide)
- ▲ Fonds de secours destiné à la correction et à l'entretien des cours d'eau et à l'indemnisation des dommages non assurables (art. 33 al. 1 à 4 LPPEx)
 - Cas de rigueur

Organisations d'entraide

	Forme d'aide	
Particuliers	Aide d'urgence	Versement forfaitaire, unique et non subsidiaire dans le premier mois après la catastrophe (achats essentiels et des coûts supplémentaires immédiatement à la suite de la catastrophe)
	Aide transitoire	Coûts supplémentaires temporaires (p. ex. frais d'hébergement, de déplacement)
	Coûts restants	Coûts de réparation et de remise en état
Organisations d'utilité publique	Coûts restants	Coûts de réparation et de remise en état, interruption de l'exploitation
Entité à but lucrative		

Franz Ruppen

Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Subvention existante à la disposition de la commune

▲ Subventions selon les dispositions légales des lois spécifiques

- **Routes cantonales**
 - Hors des localités : 75% par le canton et 25% par les communes valaisannes
 - Dans les localités : 75% par le canton et 25% par les communes intéressées
- **Cours d'eau**
 - 85% des coûts reconnus
 - aide complémentaire extraordinaire de 10%

▲ Dons divers

- **Alpinfra – aide aux communes de montagne**
- **Parrainage suisse pour les communes de montagne**

Groupe stratégique pour la construction du futur Blatten

- ▲ Situation unique
- ▲ Besoins de coordination exceptionnels
 - Organisation spécifique dédiée
- ▲ Groupe stratégique
 - Service du développement territorial
 - Administration cantonale des finances
 - Service des dangers naturels
 - Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
 - Service de l'agriculture
 - ...

17

Groupe stratégique pour la construction du futur Blatten

- ▲ Feuille de route
 - Organisation et le financement du dispositif d'accompagnement de la reconstruction du futur Blatten
 - Collaboration avec la commune de Blatten et celles du Lötschental
- ▲ Thématiques à traiter
 - Sécurité
 - Aménagement du territoire
 - Logement
 - Finances
 - Mobilité
 - Economie
 - ...

18

Christophe Darbellay

Chef du Département de l'économie et de la formation

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

▲ Actions effectuées

- Inventaire des engagements NPR ouverts
- Inventaire des autres engagements étatiques en cours (CCF, SECO)
- Annuités 25-26-etc suspendues jusqu'à future décision

▲ Actions à mener

- Rencontre coordonnée SICT-SETI des acteurs impactés à court terme
- Discussions au cas par cas incluant acteurs impactés et bailleurs de fonds

▲ Perspectives d'avenir

- Reconstruire nécessite de disposer des fonds propres requis.
- Pour ce faire, une symétrie des efforts est attendue de la part de tous les bailleurs de fonds (abandons), indépendamment de leurs gages (biens-fonds ensevelis)
- Pour les acteurs dans l'impossibilité d'exercer car inaccessibles, élaboration d'une aide cas de rigueur catastrophe naturelle inspirée de l'aide COVID

Service de l'industrie, du commerce et du travail - RHT

▲ Buts :

- Prévenir le chômage et maintenir les emplois
- Sert les intérêts des travailleurs et des employeurs
- Maintenir la capacité de production de l'entreprise, respectivement de services

▲ Bases légales

- Loi fédérale sur l'assurance-chômage / directives fédérales s'appliquent

▲ Bénéficiaires possibles dans le Lötschental

- Entreprises
 - qui peuvent encore être actives et qui subissent des pertes de travail (annulations, voies d'accès bloquées)
 - situées à Ferden, Kippel, Wiler et les hameaux derrière Blatten comme Eisten et Fafleralp

▲ Entreprises n'ayant pas droit à la RHT

- Entreprises recouvertes / détruites par le cône de déjection

21



Réduction de l'horaire de travail (RHT)

▲ Démarches effectuées resp. à effectuer par le SICT

- 31 mai 2025 :
 - Dépôt d'une série de revendications auprès du SECO (autorité de surveillance)
 - ▲ Simplification des procédures
 - ▲ Élargissement du cercle des bénéficiaires
 - Réponse attendue du SECO le 6 juin 2025
- Inventaire de toutes les entreprises / employeurs du Lötschental
 - Inventaire en cours
 - Visite sur place au plus vite pour donner les informations utiles

22



Indemnités de chômage

- ▲ Pour les travailleurs n'ayant pas droit à la RHT
 - Information prévue sur place via l'ORP de Brig
 - Indemnités versées par les caisses de chômage respectives
 - Accompagnement par l'ORP pour obtenir un nouvel emploi

23

Soutien via fonds de l'Etat du Valais

- ▲ Deux fonds de l'Etat du Valais peuvent être activés :
 - Fonds de secours du Conseil d'Etat
 - Fonds pour les dommages non assurables
- ▲ Alimentation
 - Par la délégation valaisanne à la loterie romande sur la base d'une demande du Conseil d'Etat
- ▲ Objectif
 - Constituer une réserve de 10 millions de francs pour faire face à différents besoins

24

Service de l'agriculture - Structures agricoles concernées

- ▲ 8 exploitations agricoles ont perdu la totalité de leurs bâtiments
 - 120 unités de gros bétail (UGB) concernées, (80 UGB bovins, 40 UGB ovins et caprins).
 - 8 autres exploitations ont perdu de terres agricoles
 - 72 hectares de terres agricoles détruites, dont 47 hectares de prairies de fauche
 - 100 hectares supplémentaires inaccessibles à l'Est de Blatten, dont 50 hectares de prairies de fauche
 - 4 alpages impactés et inaccessibles

Plan d'action agriculture

Axes d'action	Mesures	Délai
Production agricole	Identifier les besoins de chaque exploitant Trouver des alpages pour estiver le bétail Assurer la base fourragère pour l'hiver Trouver des étables pour le bétail l'hiver prochain Offrir des solutions simplifiées pour les constructions temporaires	Court terme
Gestion des exploitations / aspects financiers	Identifier et chiffrer les pertes et dégâts Garantir le financement des exploitations et des alpages pour l'année (paiements directs, crédits, ...) Coordonner les aides financières existantes (Fond Suisse, ...)	Court terme
Avenir de l'agriculture	Analyser le potentiel d'utilisation des surfaces impactées Identifier la volonté des exploitants touchés pour l'avenir Intégrer les jeunes agriculteurs Définir une approche d'avenir pour l'ensemble de la vallée. Donner rapidement des perspectives d'avenir !	Moyen-long terme

Franziska Biner

Cheffe du département des finances et de l'énergie

Disponibilités financières

- ▲ Réserve de politique budgétaire (186,9 mios)
- ▲ Fortune libre d'affectation si accord du Grand Conseil (96,5 mios)
- ▲ Fonds mis à disposition par la Loterie de la Suisse romande en vue de venir en aide aux victimes de dommages non assurables causés par les forces de la nature (5 mios)
- ▲ Fonds de secours destiné à la correction et à l'entretien des cours d'eau et à l'indemnisation des dommages non assurables (42 mios)
- ▲ Dérogation à la règle du frein aux dépenses et à l'endettement avec un amortissement du découvert pour 5 ans avec une possibilité de prolongation de 2 ans

Mathias Reynard

Président du Conseil d'Etat

Conclusion

- ▲ Blatten a un avenir et le Gouvernement soutient la commune
- ▲ Cet évènement exceptionnel implique des mesures exceptionnelles
 - 10 millions de francs libérés
 - Création d'un groupe stratégique
 - Libérations de moyens simples et rapides pour les travaux urgents
 - Stratégie à long terme face aux conséquences du changement climatique
- ▲ Mesures à court terme mais le Gouvernement souhaite s'engager sur le long terme également
- ▲ Blatten peut compter sur le soutien du Conseil d'Etat, des communes et de tous les valaisans !